

## AVIS PUBLIC

N° 2020-007

### Demande de dérogation mineure n° 2020-001

**Suivant les dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 145.6), avis public vous est donné de ce qui suit :**

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal le 30<sup>ème</sup> jour de septembre 2020 à 19h00, à la salle du conseil située au 2 rue de l'École à Chute-aux-Outardes.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2020-001

Nature de la demande :

La demande concerne les dispositions du règlement de zonage qui traitent de la marge minimale à respecter pour l'installation d'un ascenseur, plus précisément d'une plate-forme élévatrice (pour personne à mobilité réduite)

Effet de la demande :

La demande a pour effet de permettre un empiètement dans la marge de recul avant est supérieur à celle autorisée, qui est de 2 mètres.

Identification du site concerné :

L'immeuble affecté est localisé sur le lot 5 147 974 du cadastre du Québec. Il se situe au numéro civique, 18 rue Bélanger à Chute-aux-Outardes.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 9<sup>e</sup> jour de septembre 2020.



Le directeur général et  
Secrétaire-trésorier,



Rick Tanguay